

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 15 (1968)  
**Heft:** 6

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Nr. 6/1968  
15. Jahrgang

Zeitschrift des Schweizerischen  
Bundes für Zivilschutz, des  
Zivilschutz-Fachverbandes der  
Städte und der Schweizerischen  
Gesellschaft für Kulturgüterschutz

Revue de l'Union suisse pour la  
protection des civils, de l'Association  
professionnelle suisse de protection  
civile des villes et de la Société  
suisse pour la protection des biens  
culturels

Rivista dell'Unione svizzera per la  
protezione dei civili, dell'Associazione  
professionale svizzera di protezione  
civile delle città e della Società  
svizzera per la protezione dei beni  
culturali

## Allocution prononcée par M. le Conseiller fédéral Ludwig von Moos à l'ouverture de la «Quinzaine internationale de secours en cas de catastrophe»

*Ansprache des Chefs des Eidgenössischen Justiz- und Polizeidepartements, Bundesrat Ludwig von Moos, anlässlich der Eröffnung des Symposiums für Zivil- und Katastrophenschutz der Internationalen Organisation für Zivilverteidigung am 6. Mai in Genf.*



Si j'ai accepté d'ouvrir cette «Quinzaine internationale de secours en cas de catastrophe», c'est non seulement pour la raison que les sujets qui y seront débattus ont un caractère pratique en ce qu'ils permettent, en prévision des cas de catastrophes du temps de paix, de faire des synthèses comparatives portant sur les organismes appropriés et la coordination de leurs moyens sur le plan national. C'est aussi parce que ces débats fourniront une fois de plus l'occasion de créer des contacts à buts humanitaires que la Suisse n'a cessé et ne cessera de promouvoir et de favoriser.

C'est pourquoi, avant toute chose, je me plaît à remercier et à féliciter Monsieur le Président de l'Organisation internationale de protection civile et les membres de son comité ainsi que son secrétaire général des louables et inlassables efforts qu'ils déploient dans le domaine de la protection civile en général et

du soin qu'ils ont pris, en particulier, de mettre sur pied cette manifestation où des hommes de bonne volonté rechercheront ensemble les moyens de sauver les vies humaines de calamités qui, devant l'explosion des techniques nouvelles, augurent de véritables catastrophes.

En tant que responsable de la protection civile en Suisse, permettez-moi de rappeler ici, que la protection de son prochain et le secours qu'on lui apporte dans les cas où il est durement éprouvé par le sort repose sur des sentiments chrétiens et moraux correspondant à un devoir naturel d'humanité. Dans diverses circonstances, cette obligation morale est plus impérieuse et a plus d'effet qu'une prescription de la loi. Or, ce sont ces préceptes qui inspirent le volontariat. On retrouve cette volonté de droit naturel de secourir ou d'assister son prochain auprès des associations privées de sauvetage et d'assistance, telles que les

Commission de Presse et de Rédaction de l'USPC.  
Président: Dr Egon Isler, Frauenfeld. Rédaction:  
Herbert Alboth, Berne. Annonces et correspondance sont à adresser à la Rédaction, Mittelstrasse 32, 3012 Berne, téléphone (031) 23 68 78.  
Parait 12 fois par an.

Prix: abonnement annuel pour non-membres:  
Fr. 10.— (Suisse). Reproduction autorisée sous  
condition de mention d'origine. Impression: Vogt-  
Schild S. A., 4500 Soleure 2.

### Inhaltsverzeichnis der Nummer VI/68

Ansprache von Bundesrat Ludwig von Moos am Symposium in Genf . . . . .	139
Les quatre piliers de la défense nationale . . . . .	141
Kleine Fibel der Kernphysik . . . . .	143
Zwei-Tage-Marsch 1968 . . . . .	148
Die Frau im Dienste der Heimat . . . . .	151
Kulturgüterschutz . . . . .	155
Zivilschutz in der Schweiz . . . . .	156
Literaturhinweis . . . . .	159
Zivilschutz-Schau in Weinfelden . . . . .	160